

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par

Réf. :

Paris, le 03 MAI 2019

Maître Allan SCHINAZI
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Maître,

Vous avez de nouveau appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente,

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière auquel elle a participé les 28 et 29 septembre 2018 lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, le permis de conduire de votre cliente est doté de huit points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
la cheffe de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire



Stéphanie PETIT